

# Local MdA

## Contrat de location et caution pour les clés de casier

Par la présente, la Maison des Associations loue gratuitement un casier personnel au collectif ci-dessous pour un an, renouvelable tacitement sans préavis contraire 3 mois à l'avance. Toute organisation à but non-lucratif ayant son siège sur le district de Morges peut louer un casier. Une caution de CHF 50.- est remise lors de la passation des clés. La caution sera rendue au locataire à la fin de la location si toutes les clés sont rendues. En cas de perte ou de vol d'une ou de plusieurs clés le locataire est tenu d'en informer la MdA au plus vite et assumera les frais de remplacement. Le jeu de clés ainsi que le **règlement** de location sont remis à la personne responsable pour le collectif.

N° de casier : \_\_\_\_\_

N° de clé : \_\_\_\_\_ Nombre de clé : \_\_\_\_\_

Nom du collectif : \_\_\_\_\_

L'organisation est à but non-lucratif et a son siège sur le district de Morges (transmission des statuts) :

- Oui

Personne responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Paiement de la caution de CHF 50.- :

- comptant
- virement
- à faire dans les 30 jours

**Date et signatures**

Le locataire

La MdA

Le jeu de clés est rendu le : \_\_\_\_\_

**Signatures**

Le locataire

La MdA